



## MAIRIE D'ATTAINVILLE

Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS)  
valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 25 janvier 2016,  
Madame le Maire d'Attainville a prescrit l'ouverture d'une enquête publique

**Du samedi 13 février au Lundi 14 mars 2016 inclus**

La révision du POS en PLU a pour principaux objets :

- d'affirmer les caractéristiques de l'identité rural du bourg
- de dynamiser par un développement urbain maîtrisé et socialement équilibré
- de permettre un développement économique qualitatif au contexte rural

L'enquête se déroulera à la Mairie d'Attainville - 2 rue Daniel Renault 95570 ATTAINVILLE. Le dossier d'enquête déposé à la Mairie sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, **aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie (les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h45 à 11h45 et de 14h00 à 17h00 et 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedi de 9h00 à 11h30)**

En outre, toute personne peut faire part de ses observations, par courrier à l'attention du Commissaire Enquêteur et adressé à Mairie d'Attainville 2 rue Daniel 95570 ATTAINVILLE ou déposé au même lieu en faisant figurer la mention "Enquête Publique - élaboration du PLU" et en veillant à ce que cette correspondance soit reçue en Maire avant la date de clôture de l'enquête publique.

**Monsieur Claude ANDRY** (Directeur d'usine en retraite) a été désigné en qualité de **Commissaire Enquêteur titulaire** et **Madame Annie LE FEUVRE** (Juriste), comme **suppléant** par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Le commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie aux dates et heures précisées ci-après :

**Samedi 13 février de 9h00 à 11h30**

**Jeudi 18 février de 9h00 à 12h00**

**Mercredi 24 février de 14h00 à 17h00**

**Vendredi 4 mars de 9h00 à 12h00**

**Lundi 14 mars de 14h00 à 17h00**

Le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant au projet se trouvent dans le rapport de présentation du PLU.

Les informations concernant le projet de révision peuvent être demandées à la Mairie.

Toute personne peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la ville, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie d'Attainville, pendant une durée d'un an à compter de leur réception.

Le projet de d'élaboration du PLU pourra éventuellement être modifié et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal de la commune d'Attainville.